

RÈGLEMENT NO RV24-5632-1

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 27 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté le règlement no RV24-5632-1 dont l'objet est d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer, à même une partie de la zone d'habitation H-118, la zone d'habitation H-118-1;
- d'autoriser dans cette nouvelle zone les classes d'usages H-4 Multifamiliale (4 à 8 logements), H-5 Multifamiliale (9 à 12 logements), C-2 Commerce local et C-3 Bureau de structure isolée;
- d'y prévoir en conséquence une disposition à la grille permettant à un bâtiment du groupe Habitation (H) d'être occupé en mixité avec un usage du groupe Commerce (C);
- d'y prévoir en conséquence les normes relatives à la construction des bâtiments, au lotissement, à l'aménagement de terrain et au règlement relatif au PIIA.

Le périmètre de la zone d'habitation H-118 est délimité, de manière approximative, par la rue Richard, le boulevard Saint-Joseph Ouest, l'arrière des terrains situés sur la rue Saint-Roch Sud et la limite nord-est du terrain de l'entreprise Soucy.

- **QUE** le règlement no RV24-5632-1 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **19 juin 2024**, date à laquelle ledit règlement **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 21 juin 2024.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE